

le 19 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 416 G : Subvention d'un montant total de 6 200 euros pour le fonctionnement du Mois Extra-Ordinaire 2016, répartie entre les deux associations suivantes : ANQA (18è) : 4 200 euros, POWER OF LOVE (5è) : 2 000 euros.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer une subvention aux deux associations suivantes : ANQA, POWER OF LOVE ;

Sur le rapport présenté par M Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 4 200 euros est attribuée à l'association « ANQA » (18è), simpa 20220, dossier : 2016_08128, pour l'année 2016.

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association « POWER OF LOVE » (93), simpa 182125, dossier : 2016_07516, pour l'année 2016.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 52, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2016 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO

